

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024

Date de convocation et d'affichage : 22/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit octobre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : BARRE Damien

Absents : PHILIBERT Carine

Procuration : BARRE Damien à AUROUX François.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2024.
- Modification de la prise en charge des frais de missions professionnels
- Modification de la délibération de création du poste d'attaché
- Attribution d'un marché subséquent d'études préliminaires pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces adjacents
- Attribution d'un marché subséquent de mission de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces adjacents
- Demande de subvention au Département de la Drôme – Traversée du village
- Demande de subvention à la Région – Traversée du village
- Demande de subvention à Valence Romans Agglomération – Traversée du village
- Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR – Traversée du village
- Décisions du Maire
- Questions diverses

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUILLET 2024

Lecture est faite par le Maire.

Pour information complémentaire, les maisons rue des Remparts ont été démolies et des voitures stationnent actuellement sur le parking nouvellement créé.

En « questions diverses », il y avait eu l'information d'une préemption, désormais le tènement du hangar et le stationnement sont propriété de la commune.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à la majorité (2 abstentions : Marie-Hélène JUVENON et ROUX Nicolas).

• **MODIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSIONS PROFESSIONNELS**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE, conseillère déléguée au personnel communal qui rappelle que le travail a été effectué en commission du personnel. L'objectif était de modifier la délibération initiale qui était ancienne et méritait d'être revue.

Le remboursement des frais de déplacement doit faire l'objet d'une délibération et la commune souhaite faire respecter les droits des agents communaux concernant les frais de mission occasionnés lors de déplacements consécutif à la signature d'un ordre de mission.

Les modalités par lesquelles les agents pourront prétendre au remboursement :

- De leurs frais relatifs à une mission (si validé par le N+1)
- De formation relative au perfectionnement et à la professionnalisation de l'agent sur validation du N+1 et sous conditions suivantes :
 - o En l'absence de prise en charge par le CNFPT
 - o Formation en intra réalisée hors du territoire communal
- De participation aux concours et examens de la fonction publique territoriale (limité à une fois par an)

Les remboursements s'effectueront au réel sur présentation des justificatifs de paiement fournis par l'agent et selon le barème et les montants plafond ci-dessous (*montants en vigueur à la date de la délibération*) :

FRANCE METROPOLITAINE			
	Taux de base	Grandes villes (+ 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement (une nuit petit-déjeuner inclus)	90 €	120 €	140 €
Repas	20 €		

Les montants des indemnités kilométriques seront actualisés automatiquement après la parution des décrets.

Le taux d'hébergement est fixé dans tous les cas à **150 €** pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

Concernant la prise en charge des frais de transport, l'agent titulaire d'un ordre de mission devra choisir autant que possible un moyen de transport au tarif le moins onéreux et le plus adapté à la nature du déplacement en privilégiant les véhicules appartenant à la commune.

- En cas d'utilisation du véhicule personnel de l'agent, le remboursement s'effectue sur la base d'indemnité kilométriques dont le montant varie selon le type de véhicule, sa puissance fiscale et la distance parcourue.
- Les frais pour le trajet (aller-retour) seront calculés via l'application « Google Maps » et selon le critère « meilleur itinéraire » avec comme point de départ, la résidence administrative ou personnelle (sera retenue la plus proche des 2 du lieu de mission) et comme point d'arrivée le lieu de mission, de formation ou de concours.

Le taux des indemnités kilométrique en cas d'utilisation du véhicule personnel sont (*montants en vigueur à la date de la délibération*) :

Type de véhicule (puissance fiscale)	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 km à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
6 CV et 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
8 CV et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €
2 roues > 125 cm ³	0.15 €		
2 roues < 125 cm ³	0.12 €		

Les montants des indemnités kilométriques seront actualisés automatiquement après la parution des décrets.

Les frais de péage pourront être pris en charge par la collectivité, sur présentation des justificatifs de paiement, dans la limite du trajet résidence administrative ou personnelle / lieu de mission.

Les frais d'assurance ou de réparation en cas d'accident ne sont pas pris en charge.

En cas d'utilisation de transports en communs, les frais sont pris en charge sur présentation des justificatifs (pour le train et l'avion, les montants doivent être validés au préalable).

Les justificatifs de paiement des frais de déplacement temporaires et attestation de présence lors des formations sont communiqués par l'agent à l'ordonnateur qui en assure le contrôle et peuvent être fourni sous forme dématérialisée.

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE CREATION DU POSTE D'ATTACHE**

Point retiré de l'ordre du jour.

- **ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT D'ETUDES PRELIMINAIRES POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VALLEE ET DE SES ESPACES ADJACENTS**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. La délibération n°02-2024 du 10 janvier 2024 portait attribution à Toposcope l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents.

Suite à cette attribution, un marché subséquent doit être conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue afin de réaliser des études préliminaires.

La mission consiste à :

- Mettre à jour le diagnostic de l'étude urbaine en intégrant notamment les nouvelles orientations prises quant à la gestion des eaux pluviales de ruissellement.
- Préciser le plan-programme en affinant les grandes options retenues et leurs variantes (bâtiment place du 19 mars 1962, PAV, gestion, répartition du stationnement, place Ste-Catherine...).
- Etablir un phasage opérationnel et fonctionnel pour la mise en œuvre des travaux qui prenne en compte les capacités d'investissement de la commune.

Dans la continuité de la maîtrise d'œuvre, le marché subséquent doit être confié au groupement représenté par la société Toposcope et ainsi fournir des propositions chiffrées. Il est donc proposé d'attribuer le marché en conséquence.

Voté à l'unanimité

- **ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VALLEE ET DE SES ESPACES ADJACENTS**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Comme pour le point ci-dessus et au regard de la délibération n°02-2024 susmentionnée, il est proposé de conclure un second marché subséquent avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue en vue de la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure. Rappel de l'équipe, Toposcope, Otéis et Arthropologia.

Il s'agit de valider l'avant-projet (AVP) c'est la mise en route de la partie opérationnelle de la maîtrise d'œuvre. Cette dernière va amener les titulaires du marché à rédiger les dossiers de consultations des entreprises (DCE) et sur cette base engager les consultations auprès des entreprises. Une fois la réponse reçue, il y aura une analyse de la part du maître d'œuvre avec des propositions d'attributions.

Une nouvelle présentation chiffrée aura alors lieu en conseil municipal et ce sera le moment pour savoir si on souhaite continuer cette démarche ou non pour diverses raisons (prix, etc.).

Il y a eu une présentation en réunion publique et en CETOR avec des remarques qui ont été prises en compte. Un document a donc été élaboré et devient le document de base pour le projet qui est présenté ci-après. C'est une présentation secteur par secteur en allant du nord au sud. Le but est de recueillir les observations et répondre aux questions au fur et à mesure.

Secteur nord

A l'angle de la famille Peyrouse qui est le bout de l'aménagement de ce tronçon. L'idée est d'avoir une continuité piétonne sur la rive ouest avec un trottoir d'1m70 (supérieur à la réglementation en vigueur fixée à 1m40). Chaussée en moyenne à 5m50 avec caniveau central, 2 surlargeurs qui permettent à des poids lourds par exemple de se mettre en attente quand ils se croisent. 2 écluses ayant pour but de réduire la vitesse et la circulation (une à 4m et l'autre à 4m50) cela fait partie des remarques au CETOR.

Places de stationnements tout le long du cheminement.

Pour la partie côté falaise, le cheminement n'est pas normalisé mais permettra aux personnes de ne pas se faire raser par les voitures et traverser en face à l'aide de passages piétons (au nombre de 5).

La remarque du CETOR portait sur la largeur de la voie à 6m50, trop large et propose de la réduire à 6m. Pour l'une des écluses, il propose de passer à 3m50 plutôt qu'à 4m50 pour marquer un arrêt.

Arrivée de Dominique GIROT.

Profils de voirie : Bande de stationnement de 2m30, une bande végétalisée et un passage piéton et un tampon végétal de 50 cm devant les maisons.

Second profil de voirie : trottoir à 1m70 côté Herbasse, voirie à 4m, un stationnement à 2m30 et 50cm entre le stationnement et les maisons.

Dernier profil : trottoir 1m70, profil 4m50 et un espace vert d'environ 90 cm permettant de sortir de chez soi sans être frôlé par les voitures.

Jean-Luc COMBRISSON ajoute qu'à cet endroit c'est actuellement dangereux donc c'est intéressant d'avoir une écluse.

Il y a 3 écluses avec un alternat avec priorité à ceux venant du nord sur ceux qui viennent du sud.

Pour les stationnements : 8 places réparties sur la longueur du linéaire.

Agnès BABILLON, pour l'ex immeuble Seguin c'est privé ? Fabrice LARUE répond que non c'est public, la commune est propriétaire jusqu'aux façades des immeubles.

Pour la gestion des eaux pluviales : les surfaces bleues correspondent à des surfaces désimperméabilisées. Cela représente 10% de surfaces désimperméabilisées, c'est plutôt bien. Le but est d'avoir un parterre filtrant et avoir moins d'eau sur la route et dans les canalisations.

Secteur place du 19 mars

Le but est de démolir deux tènements acquis par l'EPORA pour libérer de l'espace. La place reste comme elle est à l'heure actuelle, place handicapée, stationnement, etc. Le double sens est conservé rue du Moulin, mais avec la démolition, la rue du Moulin sera élargie ce qui permettra de manœuvrer sur les 8 places de stationnements supplémentaires. La démolition permet également d'améliorer la visibilité. A l'arrière on conserve la surélévation, on fera seulement un point de passage central piéton et le reste sera désimperméabilisé et apportera de la verdure dans le centre.

Pour les points d'apport volontaires (PAV), il n'y a pas de meilleure solution que de les laisser où ils sont actuellement, mais de les remplacer par des containers enterrés et pas semi-enterrés.

L'accès de livraison du boucher ne change pas et l'écluse ne change pas non plus.

Jean-Pierre BANC, à la descente rue de l'Eglise est ce que l'angle est retiré ? Fabrice LARUE répond que ce sera sur le secteur d'après dans la présentation.

Sylvie MANGIONE, les ronds verts sont les arbres et les containers carrés violets ? Oui.

Il est proposé de supprimer le muret, Fabrice LARUE et Jean-Pierre BANC préfèrent le garder, s'il y a un espace vert au-dessus ce sera agréable. Cathy VEY-FARCE ajoute que l'on peut envisager que cet espace ne soit pas pour les voitures mais par exemple un parc à vélos.

On retrouve les sens de circulation et de priorité comme évoqué ci-dessus. Il y a également les stationnements, il y aura une proposition de stationnement à durée limitée, cela donne une incitation aux personnes de bouger et laisser la place aux suivants, par exemple de 08H00 à 18H00 une limitation de 15 ou 30 minutes, cela limite les voitures ventouses. Les places en rouge auraient une rotation à définir (places commerçants). Il y aura une place réservée à M. Emmanuelli pendant 5 ans à cet endroit également.

Donc on se retrouve avec 8 places de stationnements supplémentaires par rapport à maintenant.

Pour la désimperméabilisation cela représente 19% de la surface notamment avec toutes les places de stationnement avec un revêtement permettant l'infiltration.

Secteur place Sainte Catherine

Rue de l'Eglise jusqu'à la place Georges Brassens.

Il y aurait une place piétonne végétalisée avec assises et une fontaine à boire (pas de bassin) positionnée au niveau des commerces pour leur donner de la visibilité et la possibilité d'une terrasse.

Un plateau traversant, un dépose minute devant la pharmacie, une promenade plantée avec frange végétale pour intégrer les jardins privés.

Il y a une petite partie avec de la terrasses il est proposé de supprimer l'ergot et ce qui serait perdu en terrasse de le retrouver en face avec un espace plus végétalisé.

Le marquage du carrefour avec la RD sera plus visible.

Mise en place d'un alternat pour garantir des trottoirs accessibles sur les deux rives lorsque les façades réduisent la largeur globale de l'espace public et réduire la vitesse des véhicules arrivant sur la place.

Stationnement vélo sur la place, il y a l'option escalier pour venir mailler l'arrière de l'Eglise avec la rue de la Vallée.

Les tracés du passage piéton sur plateaux traversant doivent être tracés en blanc sur fond noir ou ne pas l'être du tout car c'est déjà un espace de sécurisation.

Jean-Marie WOZNIAK ajoute que les écluses ne sont pas obligatoirement signalées (sens de priorité), le premier qui passe est prioritaire.

Remarque de l'ergot effectuée par Jean-Pierre BANC plus haut, ce qui est gênant c'est le poteau à l'angle de l'immeuble, cet ergot servait à se décaler et voir plus loin.

Jean-Marie WOZNIAK ajoute qu'effectivement c'est bien de se décaler. Sylvie MANGIONE ajoute que c'est dangereux de traverser la route pour le serveur même si ça se fait sur d'autres communes.

Proposition de maintenir l'ergot retenue.

Sylvie MANGIONE demande si le choix pour faire des bandes de passage piéton ou pas sera choisi après ? En effet, devant le collège de Saint Donat il n'y a pas de passage piéton mais un simple plateau traversant et c'est dangereux. C'est bien que visuellement cela se démarque. Fabrice LARUE répond que si on dessine un passage piéton c'est blanc sur noir obligatoirement.

Marie-Hélène JUVENON demande s'il y a-t-il toujours le parking ? Fabrice LARUE répond que oui, on va revenir dessus à la fin de la présentation.

Il y a une écluse, un plateau traversant qui se distingue par une couleur différente. Stationnement dépose minute, 2 places PMR et places en rotations courtes. Cela représente 19 places de stationnement sur cet espace, donc 5 places de moins par rapport à l'existant.

Concernant les eaux pluviales, le caniveau sera sur le côté à cet endroit (et plus central). On retrouve les espaces désimperméabilisés soit 22% de la place.

Sylvie MANGIONE, le caniveau central est bleu tout le long ? Fabrice LARUE répond qu'il est plus vert, ce n'est pas considéré comme de la désimperméabilisation. Il va y avoir des récupérations dans les tuyaux grâce à des grilles. Cela ne s'infiltre pas mais ça récupère l'eau.

Au niveau de la Poste il y a beaucoup de réseaux, si un jour on souhaite, on peut la démolir et faire un escalier, il faudra seulement supprimer 1 ou 2 places de stationnement.

Secteur Georges Brassens

Un parvis agréable devant l'école, avec le repositionnement du plateau surélevé en face de l'entrée de l'école pour mieux lier le square à l'école.

Le conteneur PAV sera supprimé car il sert peu et ce n'est pas agréable sur la place des écoles, il sera réimplanté sur le parc du Tram car à cet endroit il y a plus de dépôts.

Là où il y a la borne incendie, propose de faire un espace privatisé pour accueillir les food-truck avec une grille qui se baisse ce qui supprimer le problème de stationnement.

Une promenade plantée avec du mobilier ludique.

Aménagement simple devant les maisons.

La passerelle sera déportée légèrement du pont pour avoir une continuité avec la promenade.

La voirie est à 6m5 avec l'abattage d'un des platanes.

Agnès BABILLON demande si on conserve le goudron sur la place ? Fabrice LARUE répond que non il n'y a plus de goudron du tout.

A l'entrée après le passage piéton qui permet de rejoindre la rue du Chalon, il y aura un carrefour avec une couleur différente pour indiquer une partie urbanisée, pas de surélévation. On sera obligé de faire du noir pour tracer un passage piéton.

Secteur entrée sud (tranche optionnelle)

Pour rappel, il y a une tranche ferme (ce que l'on vient de voir) et une tranche conditionnelle tracée en rouge en filigrane correspondant à l'entrée sud du village.

A l'entrée de l'école il y a des plantations avec des arbres pour remplacer les platanes qui mourront un jour pour avoir de l'ombre et prévoir leur remplacement. Stationnement de 5m autour des platanes.

Pour le stationnement, il y a du stationnement désimperméabilisé. Des places peuvent être pérennes pour des personnes qui habitent à proximité et sinon des places avec des rotations. Accès pour la livraison de la cantine maintenu. Accès pour la bascule conservée. Accès pour les maisons également. 18 places de stationnement sur la place sont prévues.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Pour les eaux pluviales, 30% de la surface est désimperméabilisée, ça peut être plus en fonction du revêtement choisi pour le cheminement piétonnier.

Tranche optionnelle derrière la passerelle et à partir du pont jusqu'au milieu de la place de la crèche. Une poche de stationnement serait créée devant le jeu de boule et l'ancienne gare. Toute cette partie serait végétalisée. Il y aurait une prairie sur terre-pierre, pas de stationnement mais qui peut permettre l'installation de manège sans s'enfoncer.

Le parvis devant la maison des associations et la résidence est repris avec l'accès PMR. Aménagement des arrêts de bus devant l'ancienne gare, l'un sur la chaussée et l'autre déporté.

Sylvie MANGIONE trouve que c'est plus dangereux la nuit sans marque du passage piéton blanc sur fond noir parce que c'est moins bien éclairé à cet endroit.

Stationnements : 14 places avec une surface désimperméabilisée de 40% (actuellement 13 places).

Le transformateur ne sera pas déplacé car ce serait très coûteux. Le panneau lumineux bougera sûrement de quelques mètres.

Récapitulatif des surfaces et linéaires.

On va aménager un peu plus d'un hectare.

55 places de stationnements existantes qui passent à 74 dans le projet.

Sur les espaces désimperméabilisés, il y a différents pourcentages selon les zones, si on cumule tout on arrive à 26% soit 2 600 m² sur un hectare.

Pour les arbres on efface un platane et on ajoute 30 arbres.

Les palettes de matériaux proposées sont celles présentées lors de la réunion publique, le caniveau, le pavé drainant, le béton désactivé, les galets enherbés, etc.

Pour le mobilier, il y en aura sur les places avec plusieurs options, le but est de rester sur des bancs en bois, pas trop minéral.

Les espèces végétales seront travaillées.

Il y a une étude du réemploi, le platane par exemple pourra être valorisé, son tronc disposé dans un espace vert pour faire une réserve de biodiversité et le reste pour faire du copeau/paillage. Place du 19 mars, récupération de pierres de tailles pour des aménagements. Le reste des pierres peut être vendu.

Les arbitrages

Sur la partie nord côté Herbasse il y a les bateaux des maisons où la limite de propriété est alignée sur leur mur de clôture. Souhait de leur proposer de refaire leur bateau en même temps que les travaux de la commune avec les mêmes entreprises et matériaux pour une continuité mais à leur frais.

Aucun obstacle au stationnement sauvage n'est prévu pour l'instant, à voir si on teste sans et si c'est gênant il sera toujours temps d'intervenir. Peut-être pas utile tout de suite.

Place du 19 mars, Saint Catherine et Georges Brassens, les élus sont-ils d'accord pour du stationnement limité ou pas ? Sylvie MANGIONE, pourquoi pas mais sensibiliser ceux qui travaillent dans Clérieux et qui stationnent constamment. Fabrice LARUE répond qu'il n'y en a que deux ou trois concernés. Jean-Luc COMBRISSE pense qu'il faut tester.

Philippe SALATA interroge, actuellement il faut 2 minutes pour traverser la commune et 1min30 par la rue du Tram. Avec ces éléments, le temps sera augmenté, peut-être à 5 minutes donc le trafic risque de se reporter sur la rue du Tram, qu'est ce qui est prévu pour limiter ? Fabrice LARUE répond que c'est une question qu'on s'est posée effectivement. Marie-Hélène JUVENON répond qu'elle n'est pas certaine que le temps augmente autant car on ne va pas plus vite aujourd'hui. Fabrice LARUE ajoute qu'on fera des tests comme pour la route des Collines et vous ferez des articles sympathiques à ce sujet comme vous le faites actuellement.

Philippe SALATA demande également, en cas de débordement du Chalon dans la rue de la Vallée quelle est la résilience des aménagements avec la boue et les revêtements poreux ? Car actuellement un simple jet d'eau suffit. Fabrice LARUE répond que ce ne sera pas poreux ce sera comme actuellement soit goudron soit enherbé mais pas poreux. Fabrice LARUE ajoute que dans tous les cas le Chalon ressortira il n'y a pas de solutions pour l'empêcher définitivement.

Jean-Marie LABLANQUI demande si les passages piétons seront éclairés de façon directe indirecte, par exemple avec de petits flashs. Fabrice LARUE répond que ce sera une question de budget.

Approche financière

Il faut bien identifier la tranche ferme et la tranche conditionnelle ainsi que la solution de base et la variante. GB c'est « Grave Bitume » et GNB c'est « Grave Non Traité », ce sont deux sortes de revêtement permis pour la bande de roulement par le Département de la Drôme mais avec un coût et une durée de vie différents.

	TF	TC	TF+TC
SOLUTION BASE / GB sur GNT	101 764,36 €	36 687,11 €	138 451,46 €
	267 762,60 €	61 452,76 €	329 215,36 €
TOTAL	369 526,95 €	98 139,86 €	467 666,82 €
SOLUTION VARIANTE / TOUT GNT	115 483,96 €	39 646,31 €	155 130,26 €
	142 596,82 €	31 652,95 €	174 249,77 €
TOTAL	258 080,78 €	71 299,25 €	329 380,03 €
MOINS VALUE DE LA VARIANTE	-111 446,18 €	-26 840,61 €	-138 286,79 €
TOTAL SANS VARIANTE =	1 375 768,75 €	273 529,79 €	1 649 298,55 €
Ratio au m ²	166,42 €	117,04 €	155,54 €
TOTAL AVEC VARIANTE =	1 264 322,58 €	246 689,18 €	1 511 011,76 €
Ratio au m ²	152,94 €	105,56 €	142,49 €
Estim EP	1 285 216,00 €	227 700,00 €	1 512 916,00 €
Différence SANS variante en moins-value	7,0%	20,1%	9,0%
Différence AVEC variante en moins-value	-1,6%	8,3%	-0,1%

Sur la tranche ferme, estimation totale à 1 375 768.75 € HT sans variante et une tranche conditionnelle à 273 529.79 € HT pour un totale estimé à 1 649 298.55 € HT.

Si on fait le choix de prendre la variante et de tout faire en GNT sur la tranche ferme on arrive à 1 264 322.58 € HT.

Pour rappel, on a annoncé un budget d'1 100 000 € HT pour les travaux à la charge de la commune. Les chiffres présentés ici concernent l'ensemble des travaux donc si on prend la tranche ferme avec ou sans variante on est dans le budget fixé car il y a la bande de roulement.

On propose de lancer le marché avec la tranche ferme, conditionnelle, avec et sans variante, comme ça lors de l'attribution le choix pourra être fait avec la visibilité sur l'ensemble de ces options.

Philippe SALATA demande s'il y a le montant de la démolition de la maison dans ces chiffres ? Fabrice LARUE répond que oui. Cathy VEY-FARCE n'a pas compris la différence entre GB et GNT ? Fabrice LARUE répond qu'il s'agit d'une différence de structure de la chaussée. Jean-Pierre BANC ajoute que comme c'est le Département qui prend en charge cette dépense, cela n'a pas d'impact ? Fabrice LARUE répond que oui mais on consulte pour eux, il nous délègue la maîtrise d'ouvrage. Il vient ensuite en financement.

Agnès BABILLON demande si les deux marchés subséquents ont un prix car ce n'a pas été affiché précédemment ? Fabrice LARUE répond que ce sont les prix qui ont été fixé dans l'accord-cadre avec le détail des phases. Le prix ne change pas.

Marie-Hélène JUVENON demande comment est faite l'estimation ? Fabrice LARUE répond que le maître d'œuvre se base généralement sur les derniers prix qu'ils ont ouvert. La conjoncture au moment de la consultation fera une différence sur le montant des travaux.

Fabrice LARUE demande si sur le stationnement tout le monde est d'accord pour limiter le temps ?
Oui.

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME – TRAVERSEE DU VILLAGE**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. La commune de Clérieux sollicite une subvention au titre du projet de cohérence territoriale proposée par le Département de la Drôme pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents.

Un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents a été attribué à la société Toposcope et son groupement ainsi que deux marchés subséquents, d'études préliminaires et de maîtrise d'œuvre en infrastructures.

Un avant-projet a été remis, permettant le dépôt de la demande.

D'autres partenaires seront sollicités dans le cadre de ce projet pour venir en participation financière comme la Région, Valence Romans Agglomération et l'Etat au titre de la DETR notamment.

Fabrice LARUE précise que le passage en CETOR a déjà été effectué. En début d'année il y aura le passage en CAV qui permettra d'être fixé sur la partie financements octroyés par le Département au regard du projet.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention.

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION – TRAVERSEE DU VILLAGE**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. La commune de Clérieux sollicite une subvention auprès de la Région AURA pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents.

Un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents a été attribué à la société Toposcope et son groupement ainsi que deux marchés subséquents, d'études préliminaires et de maîtrise d'œuvre en infrastructures.

Un avant-projet a été remis, permettant le dépôt de la demande.

D'autres partenaires seront sollicités dans le cadre de ce projet pour venir en participation financière comme le Département, Valence Romans Agglomération et l'Etat au titre de la DETR notamment.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention.

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION A VALENCE ROMANS AGGLOMERATION – TRAVERSEE DU VILLAGE**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. La commune de Clérieux sollicite une subvention auprès de VRA pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents.

Un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents a été attribué à la société Toposcope et son groupement ainsi que deux marchés subséquents, d'études préliminaires et de maîtrise d'œuvre en infrastructures.

Un avant-projet a été remis, permettant le dépôt de la demande.

D'autres partenaires seront sollicités dans le cadre de ce projet pour venir en participation financière comme la Région, du Département et l'Etat au titre de la DETR notamment.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention.

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR – TRAVERSEE DU VILLAGE**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. La commune de Clérieux sollicite une subvention au titre de la DETR proposée par l'Etat pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents.

Un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents a été attribué à la société Toposcope et son groupement ainsi que deux marchés subséquents, d'études préliminaires et de maîtrise d'œuvre en infrastructures.

Un avant-projet a été remis, permettant le dépôt de la demande.

D'autres partenaires seront sollicités dans le cadre de ce projet pour venir en participation financière comme la Région, Valence Romans Agglomération et le Département notamment.

François AUROUX demande combien on peut espérer ? Fabrice LARUE répond que si on atteint 50% des travaux à la charge de la commune ce sera très bien.

Dominique GIROT, il vaut mieux parler de reste à charge. François AUROUX pourquoi demander les subventions maintenant c'est tôt ? Fabrice LARUE répond que pour le Département la date imite des dépôts est fixée au 30/10/2024.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention.

Voté à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M ²	PREEMPTION	
					OUI	NON
08/07/24	ZM227	BERTRAND Jérôme et JAMAI Ibtissem	115, allée de Chabrillan	847		X
18/07/24	C350	DREPTIN Romain et GENNARO Cécile	142, impasse des Aulnes	564		X
30/07/24	ZH103 et 124	SCI HERLO	Les Petits Théomes	1306		X
30/07/24	E1619	PEREIRA Didier et FRANC Sylvie	220, montée des Genêts	1483		X
06/08/24	E1044 et 1045	FERRADOU François et JUGE Céline	7, passage des Remparts	769		X
08/08/24	ZM434	FERNANDEZ Léo et VAN BEEK Sarah	15, impasse de l'Esgoude	403		X
05/09/24	ZM435, 436, 437, 438 et 439	BOISSET Mireille	Impasse de l'Esgoude	1399		X

- **QUESTIONS DIVERSES**

Thierry BOISSIEUX demande si les plans vont être affichés en mairie ? Fabrice LARUE répond que non. Jean-Marie WOZNIAK précise que pour ceux qui sont venus en réunion publique, les ateliers déconcertants vont envoyer un compte rendu.

Sylvie MANGIONE informe de l'augmentation de la participation communale pour la prévoyance des agents au 01/01/2025 à 7 € au lieu de 5 € actuellement. C'est une obligation.

Jean-Luc COMBRISSEON souhaite revenir sur la route des Collines, dernièrement il y a eu un article erroné sur le Mag de Clérieux qui est paru. Avec la validation des services préfectoraux, le décret mentionné dans le Mag règlemente les ralentisseurs de type dos d'âne, plateau traversant, etc. mais les coussins berlinois ne rentrent pas dans cette réglementation, cela a également été confirmé en jurisprudence. Il y a seulement quelques préconisations relatives à leur positionnement et coloris. C'est la raison de leur installation.

Il y avait également la question sur les panneaux de limitation de tonnage pour la route des Collines. Après renseignements pris auprès du Département, c'est un panneau type B13, il existe des B8, mais sur le B13 on mentionne un tonnage (poids total à charge) il est le plus à même de répondre à nos besoins. C'est avec un arrêté qui a été pris conjointement avec la commune de Granges-lès-Beaumont que des dérogations à cette limitation de tonnages sont prévues (bus, etc.).

Philippe SALATA répond que le panneau actuel limite le tonnage de tous les véhicules quel qu'il soit, l'autre panneau limiterait seulement les transports de marchandises. Jean-Luc COMBRISSEON répond que le panneau actuel répond à cette contrainte grâce à l'arrêté qui complète le panneau. Philippe SALATA répond qu'il posera de nouveau la question aux gendarmes qui lui avaient déjà répondu en ce sens.

François AUROUX ajoute qu'il a eu des échos défavorables de ces coussins. Fabrice LARUE répond que c'est normal en fonction de la personne qui est questionnée et demande s'il a eu des échos favorables ? François AUROUX répond que non, il n'a eu que des échos négatifs.

Jean-Marie LABLANQUI demande à François AUROUX d'interroger les personnes qui habitent là-bas. Evidemment que la personne qui habite au nord aura des remarques négatives puisque ça l'embête mais les personnes qui y habitent sont contentes car les voitures passent moins vite et ils sortent de chez eux plus en sécurité. Jean-Marie LABLANQUI demande à François AUROUX de faire réellement son travail de journaliste jusqu'au bout et de poser la question à différents types de personnes avant de faire un article à charge. François AUROUX répond qu'il n'a pas fait d'article car ce sont seulement quelques échos. Fabrice LARUE répond qu'il y a bien eu un article.

Agnès BABILLON demande si au regard de la situation budgétaire actuelle, nous savons s'il va y avoir des coups de rabots sur les financements ? Fabrice LARUE répond que rien n'est prévu au niveau de l'agglomération (des arbitrages sur les gros investissements mais pas sur les aides de solidarité). Pour le département, l'aide aux communes est maintenue au niveau prévu initialement (arbitrages sur les investissements). Le plus impactant sera la Région et l'Etat.

Agnès BABILLON demande ce qu'il en est de la DGF ? Fabrice LARUE répond qu'il faut la loi de finances soit votée. On en saura plus d'ici quelques temps.

Fabrice LARUE ajoute que comme la commune était attributaire de l'appel à projet centres villes et village on a une bonification de 10% de notre taux habituel. Mais ce sera à confirmer lorsqu'on aura tous les éléments chiffrés.

Fabrice LARUE ajoute que la prochaine cérémonie est à 11H00.

Nicolas ROUX souhaite revenir sur les erreurs dans les articles de François AUROUX :

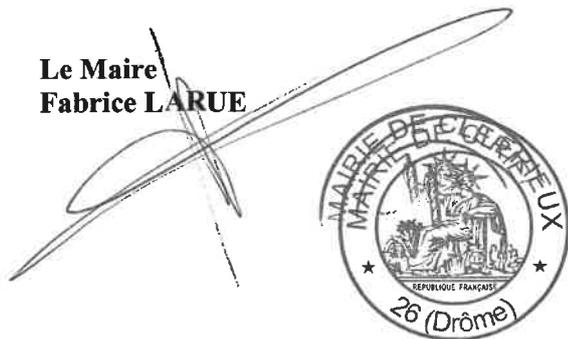
- Le ping-pong est bien ouvert à tous les enfants pas seulement à ceux de l'école publique.
- Pour le projet pédagogique sur le cinéma ce n'est pas l'école publique mais l'école privée.

Concernant la fête de la science, M. SALATA est-il exempt de demander une occupation du domaine public à la mairie lorsqu'il occupe le parking de la bibliothèque ? De plus, est-il autorisé à pénétrer dans les écoles sur le temps scolaire et effectuer des installations sans prévenir la commune ? Philippe SALATA répond qu'il avait l'autorisation des directrices et que donc cela suffisait selon lui ? Fabrice LARUE demande également si c'est de l'incompétence ou de l'insouciance d'envoyer des enfants dans des locaux qui n'ont pas les autorisations pour recevoir du public ? Philippe SALATA répond qu'il n'a effectivement pas fait cette vérification. Fabrice LARUE précise qu'il ne se rend pas compte, s'il y a un accident avec les enfants, personne n'est assuré. Il faut prendre conscience du danger. Philippe SALATA répond qu'il ne voit pas le danger.

Agnès BABILLON demande si cette inquiétude concerne le trajet pour se rendre sur le lieu ? Fabrice LARUE répond que non, le trajet dépend des enseignants et donc de l'Education Nationale, c'est le local qui pose question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Le Maire
Fabrice LARUE



La Secrétaire de séance
Josianne ANGE